



Numéro 74
Décembre 2020

LA GAZETTE THIEBAUMENILOISE





COMMUNE DE THIEBAUMENIL

ADRESSE : 26 Rue de l'Eglise 54300 THIEBAUMENIL

COORDONNÉES :

Tél : 03 83 42 92 22

Mail : mairie.thiebaumenil@orange.fr

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/commune.thiebaumenil.3/>

Un site internet est en cours d'élaboration.....

HORAIRE D'OUVERTURE :

- Les mardis :
 - o De 17 h 30 à 18 h 00 (présence uniquement de la secrétaire de mairie)
 - o De 18 h 00 à 19 h 00 (présence du maire et / ou d'un adjoint)
- Les vendredis :
 - o De 10 h 00 à 12 h 00 (présence du maire et / ou d'un adjoint)

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Luneville à Baccarat

ADRESSE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE : 11 Avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE

COORDONNÉES :

Tél : 03 83 74 05 00

Mail : accueil@delunevilleabaccarat.fr

Site internet : www.delunevilleabaccarat.fr

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Des dessins de ce type vont apparaître au fil de la gazette :



Ces QR Code vont vous permettre de voir des photos supplémentaires. Pour pouvoir les regarder, vous devez télécharger une application (sur votre téléphone portable) qui va vous permettre d'en prendre connaissance. Il faut télécharger, par exemple, QR Reader ou encore QR code (sur IOS ou Android).

Le mot du Maire

Le mandat de la nouvelle équipe a démarré dans des circonstances très particulières. Nous vivons une période inédite, fortement perturbée. Cette pandémie a bouleversé en profondeur toutes nos habitudes de vie.

Depuis le 11 mai et le début du 1° déconfinement, nous essayons tous de reprendre le cours de notre existence, de nos activités tout en sachant qu'il y a un avant et un après covid-19.

Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles, mais également des soignants, des services de sécurité et de secours et de tous les autres personnels, les commerçants, les agriculteurs.....qui ont été très sollicités et qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la sécurité de ses concitoyens.

Si la vie continue pour chacun d'entre nous, j'ai une pensée profonde pour toutes celles et tous ceux qui ont été ou sont encore victimes de cette pandémie.

Je n'oublie pas les acteurs économiques, artisans, commerçants durement touchés, ainsi que leurs salariés, qui redoutent les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

Il n'y a pas une journée, sans que l'on n'entende « mais quand allons-nous sortir de tout ça ?».

En 2020, toutes les manifestations sur la commune ont été annulées. Il va en être de même pour la cérémonie des vœux. Le repas des anciens organisé habituellement fin janvier est reporté, espérons qu'il pourra être organisé avant l'été tout comme le vide grenier, la chasse aux œufs mais il est difficile de se projeter.

L'école primaire a pu être à nouveau ouverte en juin mais avec un protocole sanitaire renforcé que le syndicat scolaire a dû mettre en place avec les enseignants et le personnel. Sans parler de la nouvelle restauration scolaire qui vous est présentée dans cette gazette.

Les travaux de trottoirs sont enfin réalisés. Le conseil poursuit ses projets pour que 2021 les voit se démarrer et se concrétiser : accessibilité de la salle polyvalente, toiture de la sacristie..... Le dossier de création d'un site internet est en bonne voie.

L'année 2020 se termine pour laisser la place aux fêtes de fin d'année. Espérons que cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 et des attentats terroristes qui endeuillent notre nation.

Mesdames, Messieurs, laissez-moi terminer ce petit mot, par une note plus joyeuse en laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement. Je vous souhaite à toutes et tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année même si elles seront différentes des autres années. J'espère qu'elles pourront être faites de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives.

Pour terminer, je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro de la gazette élaborée par la nouvelle commission information et que cette fin d'année 2020 se déroule sous les meilleurs auspices.



Présentation de la nouvelle équipe municipale depuis le 23 mai 2020 :

Maire : *Mme Dominique ROBERT*

1° Adjoint : *M. Bruno LAURAIN, délégué aux travaux et à la sécurité*

2° Adjointe : *Mme Marie-Françoise MEYER, déléguée aux affaires scolaires et sociales*

3° Adjoint : *M. Philippe LEONNARD, délégué à la Forêt*

Conseillers Municipaux :

*M. BER Christophe, M. RIEDEL Roger, M. THOUVENIN Luc, Mme PIRODET Céline, Mme
ARCIONI Dominique, M. MURER Erwan.*

Démission de M. François GERARD depuis le 26/5/2020

Commissions communales :

FINANCES	LAURAIN Bruno ARCIONI Dominique LEONNARD Philippe	MEYER Marie-Françoise PIRODET Céline BER Christophe
TRAVAUX	LAURAIN Bruno RIEDEL Roger	LEONNARD Philippe THOUVENIN Luc
FORET	LAURAIN Bruno RIEDEL Roger	LEONNARD Philippe THOUVENIN Luc
APPEL D'OFFRES	<u>Titulaires</u> LAURAIN Bruno LEONNARD Philippe MEYER Marie-Françoise	<u>Suppléants</u> BER Christophe THOUVENIN Luc RIEDEL Roger
INFORMATION (gazette, site internet,...)	ROBERT Dominique PIRODET Céline MURER Erwan	MEYER Marie-Françoise BER Christophe
SALLES COMMUNALES	MEYER Marie-Françoise	LEONNARD Philippe MURER Erwan
LOCATION LOG (état des lieux)	LAURAIN Bruno	RIEDEL Roger BER Christophe

Délégués des syndicats

Syndicat des eaux de Manonviller	<u>Titulaires</u> LAURAIN Bruno RIEDEL Roger	<u>Suppléant</u> THOUVENIN Luc
SIS de Bénaménil	<u>Titulaires</u> MEYER Marie-Françoise PIRODET Céline	<u>Suppléante</u> ARCIONI Dominique
SIS L.M.T.	<u>Titulaires</u> ROBERT Dominique MEYER Marie-Françoise	<u>Suppléant</u> MURER Erwan
COMMUNES FORESTIERES	<u>Titulaires</u> LEONNARD Philippe	<u>Suppléant</u> THOUVENIN Luc

Les présidents et vice-présidents des syndicats et de la CCTLB

SIS LMT :

Présidente : MEYER Marie Françoise, 2° adjointe de Thiébauménil

Vice-présidente : COLLOT Murielle, maire de Laneuveville aux Bois

SYNDICAT DES EAUX DE MANONVILLER-OGÉVILLER :

Président : PRIVET Frédéric, maire de Manonviller

1° Vice-président : BREGARD Gilbert, maire d'Herbéviller,

2° Vice-président : PIERRAT Dominique, Maire de Domjevin

3° Vice-président : JACQUES Lionel, maire de Leintrey

SIS DE BÉNAMÉNIL :

Président : ARMBRUSTER Jean-Marie, 1° adjoint d'Emberménil

1° Vice-président : JACQUET Joffrey, conseiller municipal d'Ogéviller,

2° Vice-président : DUPONT Nathalie, conseillère municipale d'Hablainville

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE A BACCARAT :

Président : Bruno MINUTIELLO; maire de Bénaménil

- *1^{er} vice-président : Jacques LAMBLIN, adjoint de Lunéville*

Délégué aux Affaires générales, au développement de l'industrie, aux services et à la santé, à la promotion du territoire.

- *2^{ème} vice-président : Christian GEX, maire de Baccarat*

Délégué à la relation avec l'Éducation Nationale (collèges), aux équipements sportifs communautaires et à l'organisation des utilisations scolaires.

- *3^{ème} vice-président : Laure VOURION, maire de Bertrichamps*

Déléguée à la communication.

- *4^{ème} vice-président : Gérard RITZ, maire de Saint-Clément*

Déléguée aux Finances.

- *5^{ème} vice-président : Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, conseillère municipale de Lunéville*

Déléguée à l'Économie sociale et solidaire, à la Jeunesse, à l'Insertion et à la Formation.

- *6^{ème} vice-président : Jean-Paul FRANÇOIS, maire de Flin*

Délégué à l'Environnement.

- *7^{ème} vice-président : Jocelyne CAREL, 3° adjointe à Baccarat*

Déléguée à la Gestion des structures d'art, aux médiathèques et au Pôle Bijou.

- *8^{ème} vice-président : Jacques DEWAELE, maire de Chanteheux*

Délégué à l'urbanisme dont l'implantation de l'aire de grand passage.

- *9^{ème} vice-président : Pascal MARCHAL, maire de Vaxainville*

Délégué à l'Économie de l'artisanat, aux petites entreprises et à l'agriculture.

- *10^{ème} vice-président : Benoit TALLOT, conseiller municipal à Lunéville*

Délégué à l'Assainissement.

- *11^{ème} vice-président : François GENAY, Maire de Fraimbois*

Délégué aux Rivières et à la liaison avec l'EPTB Meurthe Madon.

- *12^{ème} vice-président : Rose-Marie FALQUE, maire d'Azerailles*

Déléguée aux Ordures Ménagères et à l'étude de nouvelles prises de compétences.



Au fil du conseil

Extrait des décisions depuis la dernière gazette

COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Réalisé :	48 952,36
Recettes	Réalisé :	218 659,05

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	211 035,94
Recettes	Réalisé :	312 650,87

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	169 706,69
Fonctionnement :	101 614,93
Résultat global :	271 321,62

AFFECTATION DES RESULTATS.

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	101 614,93
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	169 706,69

ARCHITECTE PMR

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite au départ en retraite de M. AUBERT, architecte, c'est M. JACQUINET, son collaborateur qui reprend le cabinet d'architecte. De ce fait, il convient d'établir une nouvelle convention de maîtrise d'œuvre afin que M. JACQUINET établisse les projets.

Deux conventions ont été établies : une pour l'église et une pour la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention pour l'église et la convention pour la salle polyvalente

GROUPAMA : PARTICIPATION ACHAT DEFIBRILLATEURS.

Madame le Maire informe le conseil municipal que GROUPAMA, assureur de la commune, participe à l'achat des deux défibrillateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette participation d'un montant de 400,00 €

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 À déduire (*bulletins blancs*) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10 Majorité absolue : 06

A obtenu :

Mme ROBERT Dominique 10 voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la création de trois postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS.

Élection du premier adjoint

Nombre de bulletins : 11 À déduire (*bulletins blancs*) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10 Majorité absolue : 06

A obtenu :

- M. LAURAIN Bruno 10 voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Élection du deuxième adjoint

Nombre de bulletins : 11 À déduire (*bulletins blancs*) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10 Majorité absolue : 06

A obtenu :

– Mme MEYER Marie-Françoise 10 voix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjointe.

Élection du troisième adjoint

Nombre de bulletins : 11 À déduire (*bulletins blancs*) : 03

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 08 Majorité absolue : 05

Ont obtenu :

– M. LEONNARD Philippe 05 voix

– M. GERARD François 03 voix

- M. LEONNARD Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

INDEMNITES DES ELUS.

Mme le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints;

Le conseil municipal :

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2^{ème} adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3^{ème} adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

CCTLB : RAPPORTS D'ACTIVITES 2018.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Lunévillois nous a transmis les rapports d'activités 2018 :

- ✓ Service général
- ✓ Sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
- ✓ Sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activité de 2018.

ONF – DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES.

Mme le maire présente au conseil municipal le devis de l'ONF concernant des travaux :

- dans les parcelles 3t, 7t, 8t, 13 et 35 – maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (13t, 3t, 35t, 7t, 8t) pour un montant de 1 809,58 € HT et nettoiement dans les accrus post-tempête (13t, 15t, 3t) pour un montant de 6 432,44 € HT

- dans les parcelles 3i, 7i et 8i : ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur – végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre : diamètre > 5-7 cm (3i, 7i, 8i) pour un montant de 3542,82 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'ONF d'un montant de 11 787,84 € HT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE MMD 54.

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération 018/2018 du Conseil Municipal de Thiébauménil en date du 25 avril 2018 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- De désigner Mme ROBERT Dominique comme son représentant titulaire à MMD 54 et M. LAURAIN Bruno comme son représentant suppléant.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA SPL INPACT.

Le conseil municipal de la commune de THIEBAUMENIL

VU les statuts de la Société publique locale Gestion Locale

Vu l'adhésion de la commune par délibération 049/2018 du 29/11/2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. LEONNARD Philippe, titulaire
- Mme ROBERT Dominique, suppléante

aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA SPL X-DEMAT.

Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-XDEMAT

Vu l'adhésion de la commune par la délibération 017/2018 du 25/04/2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Désigne en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale :

Mme ROBERT Dominique, titulaire

M. RIEDEL Roger, suppléant :

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Le conseil municipal, à l'unanimité : désigne M. LAURAIN Bruno

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA SPL CINELUN'.

Le conseil municipal de la commune de THIEBAUMENIL

Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique local CINELUN'

Vu l'adhésion de la commune par la délibération 031/2016 du 01/09/2016

Désigne, à l'unanimité :

Mme ROBERT Dominique, aux fins de représenter la collectivité.

AGENT TECHNIQUE – RENOUELEMENT DE CONTRAT.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent technique – agent d'entretien – se terminera le 09 octobre 2020. Elle propose de renouveler ce contrat

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'entretien de la mairie et des salles communales.

GESTION LOCALE – RAPPORT D'ACTIVITES 2019.

Considérant que la commune de Thiébauménil est membre de la SPL Gestion Locale ;

Considérant la nécessité, pour les collectivités territoriales de se prononcer sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an

Après présentation des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de

l'année 2019 de la SPL Gestion Locale ;

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce rapport au titre de l'année 2019.

VOTE DES TAXES POUR 2020.

Mme le maire présente au conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2020 établi par les services fiscaux.

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance des bases d'imposition, des taux et du produit fiscal attendu, à l'unanimité décide de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière (bâtie) : 8,00
- Taxe foncières (non bâtie) : 14,40

SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA COMMUNE POUR 2020

Mme le Maire propose au conseil municipal de définir le montant des subventions accordées par la commune pour l'année 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser :

- A.D.M.R. : 550 €
- Restos du cœur : 100 € (virement) et 200 € environ (sous forme d'achat de denrées alimentaires diverses)
- Association les P'tites Ardoises : 200 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement :

Dépenses	:	276 909,00
Recettes	:	276 909,00

Fonctionnement

Dépenses	:	309 387,27
Recettes	:	309 387,27

PROJET DE PROROGATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le dossier d'aménagement forestier 2006 – 2020 arrive à échéance. Elle invite le conseil à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions du Code Forestier.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet de prorogation de l'aménagement proposé pour 5 ans.

ECOLE - RESTAURATION.

Mme le maire rappelle que depuis plusieurs années une convention avec le collège de Bénaménil permettaient aux enfants du Syndicat Scolaire de Laneuveville-aux-Bois, Manonviller et Thiébauménil d'avoir accès à la cantine du collège pour la restauration du midi.

Or suite aux problèmes sanitaires liés au COVID 19, la convention a été résiliée car le collège ne peut plus accepter d'enfants extérieurs aux collégiens suite à la mise en place du protocole sanitaire.

De ce fait, les membres du syndicat ont décidé de mettre en place à compter de la rentrée de septembre 2020, une nouvelle solution qui permettra aux enfants de continuer à avoir un accès à la restauration à midi.

En effet les enfants scolarisés à Thiébauménil et à Laneuveville aux Bois et déjeuneront dans les salles polyvalentes de chacune de ces communes.

Les repas seront livrés en liaison froide par un prestataire. Le syndicat fera l'acquisition de 2 fours de remise en température. Et le transport méridien sera supprimé.

Quatre agents du syndicat auront en charge la gestion, l'organisation des repas et seront répartis ainsi 2 à Thiébauménil et 2 à Laneuveville aux Bois.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition du Syndicat LMT, la salle polyvalente, les jours scolaires, afin de permettre la restauration des enfants scolarisés à Thiébauménil
- Une convention sera établie entre la commune de Thiébauménil et le Syndicat LMT afin de définir les modalités d'usage de la salle ainsi que les frais qui seront à rembourser à la commune notamment pour le chauffage, l'électricité et l'eau et l'assainissement.

COMMUNE – SITE INTERNET.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association des maires de Meurthe-et-Moselle propose aux communes la mise en place d'un site internet permettant d'y déposer des informations. Elle présente 2 offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition PREMIUM

VOLETS BATIMENT COMMUNAL.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il serait nécessaire de changer des volets du bâtiment ancien presbytère.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le changement des volets pour un montant de 2 257,71 € HT

TRAVAUX DIVERS.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis concernant des travaux :

- de plâtrerie/peinture dans l'entrée de l'école
- le mur du cimetière
- réfection de poteaux

Montant total du devis : 2 858,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis d'un montant de 2 858,00 € HT

PLUI – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Vu la délibération du 26 novembre 2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'instituer à la zone 1AU un taux de 5 % à compter du 01 janvier 2021

ONF – PROGRAMME DE COUPES 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021.

1 – Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté.

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après

3 – Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021.

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° 3, 6, 13 et 35

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

- partage sur pied entre les affouagistes.

VENTE DE BOIS – TARIFS.

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente de bois pour 2020 / 2021 et de fixer les modalités d'attribution des parts.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Bois d'affouage :
 - ☞ fixe le prix du stère à 8,50 € pour le lot attribué,
 - ☞ Valide et approuve le règlement d'affouage qui devra être signé par tous les affouagistes,

- Bois façonné et livré :
 - ☞ Fixe le prix de vente de bois façonné et livré à 44,30 € HT le stère

COMMISSION BOIS.

Madame le Maire expose au conseil que M. CHATON Claude, qui n'est plus membre du conseil municipal, a été de nombreuses années adjoint délégué à la forêt.

Il a une très bonne connaissance de la forêt communale, de sa gestion et de son aménagement.

Pour la nouvelle équipe municipale, en particulier pour l'adjoint délégué à la forêt, M. CHATON Claude serait une aide précieuse et de bon conseil.

Mme le Maire propose de nommer M. CHATON Claude comme consultant durant la durée du mandat pour la gestion de la forêt communale (affouage, aménagement,....).

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme M. CHATON Claude à titre de consultant de la commission bois.

REFECTION DE LA SACRISTIE.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la sacristie il y a des problèmes de toiture qui engendrent des fuites.

Elle présente un devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis d'un montant de 17 625,00 € HT
- Sollicite des subventions au titre de 2021 :
 - * Dotation d'équipement des Territoires Ruraux

LOCATION SALLE SOCIO-CULTURELLE.

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis qu'il y a eu des problèmes lors des dernières locations à des jeunes de la salle socio-culturelle (bruit, plaintes de voisins, ...) la salle n'était plus louée.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide que la salle socio-culturelle :

- sera louée uniquement pour activités commerciales
- sera être mise à disposition des associations pour des réunions.

VOITURE LULU – UTILISATION PAR LES ELUS.

Madame le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat concernant la possibilité de bénéficier du forfait mensuel 10 € pour 20 heures d'utilisation du véhicule électrique par les élus ou agents communaux dans le cadre de leurs fonctions.

Le conseil municipal, à l'unanimité; décide que ce dossier sera revu ultérieurement.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE – CHOIX D'UN COORDONNATEUR SPS ET D'UN COORDONNATEUR CONTROLE TECHNIQUE.

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente plusieurs corps de métiers devront intervenir (gros œuvre, électricité, chauffage,..). Par conséquent il est nécessaire de recruter un coordonnateur sécurité et protection santé (SPS) ainsi qu'un coordonnateur contrôle technique.

Elle présente au conseil municipal les devis des deux entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de l'entreprise DEKRA :
 - * coordonnateur SPS : 2 502,40 € HT
 - * coordonnateur contrôle technique : 1 340,00 € HT

SAINT NICOLAS 2020.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du contexte sanitaire il n'y aura pas de défilé de St Nicolas ni de distribution de friandises cette année. Elle suggère d'offrir à chaque enfant de 3 ans à 10 ans une place pour le cinéma de Lunéville.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition d'offrir à chaque enfant de 3 ans à 10 ans une place pour le cinéma de Lunéville

CONCOURS FENETRES DECOREES.

Mme le Maire propose au conseil municipal, afin d'égayer le village pour les fêtes de fin d'année, d'organiser un concours intitulé « une décoration d'une fenêtre » durant le mois de décembre. La décoration devra se voir depuis la rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition du concours « une décoration d'une fenêtre »
- décide de la création d'un jury composé de 4 personnes
- décide de récompenser les cinq premiers du classement

CEREMONIE DES VŒUX.

Mme le Maire rappelle que tous les ans, début janvier, est organisée la cérémonie des vœux. Mais devant la situation sanitaire il est fort probable qu'elle n'ait pas lieu.

Malgré cela, elle propose d'envisager cette manifestation et de retenir la date du samedi 09 janvier 2021, bien entendu sous réserve que la situation sanitaire le permette et que des instructions des services de l'État autorisent les rassemblements festifs pour ces cérémonies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition

REPAS DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS.

Mme le maire rappelle que tous les ans est organisé, courant janvier, le repas des personnes de plus de 65 ans mais que vu la situation sanitaire il sera sûrement impossible de l'organiser dans de bonnes conditions.

De ce fait elle présente des devis de 2 traiteurs qui proposent des repas à livrer à domicile.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- considérant que le repas peut être organisé toute l'année
- considérant que c'est un moment de convivialité et de rencontre pour tous les participants

décide :

- de reporter ce repas, à une date ultérieure, dès que la situation sanitaire le permettra.
- que la distribution des colis aux personnes malades est également reportée et sera effectuée au même moment que le repas.

Travaux effectués

Des travaux pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont été effectués à différents lieux du village :

- une place a été créée devant le cimetière :



- une autre devant la mairie :



- et une dernière devant la salle socio-culturelle :



Il y a eu également des travaux de rénovation des trottoirs dans la rue de Saint-Clément et dans la Rue de la Mairie

- rue de Saint-Clément :



- rue de la mairie :



Parlons chiffres maintenant : voici le coût des ces travaux :

53 846.76 € HT

A déduire :

subvention DETR : 9 291.00 €

Subvention amendes de police : 21 000€

Total : 23 585,76 € HT



Pour plus de photos, scannez ce qr code avec votre téléphone (comme expliqué au début de la gazette).



Restauration du couloir de l'école et la montée d'escalier

La restauration de la montée d'escalier a été réalisée par l'entreprise Vincent Liegaut, qui a fait un excellent travail de rénovation.

Remerciements particuliers aux adjoints, Philippe Léonnard et Bruno Laurain, pour le coup de main apporté à Laurent pour la rénovation et mise en peinture du couloir.



Changement de la porte mairie/école

La porte d'accès mairie/école a été remplacée par l'entreprise Alliance Diffusion. Ce remplacement a permis une meilleure isolation phonique, mais surtout une meilleure isolation thermique.



Coté mairie



Coté école

Inauguration de la prairie

Le 13 octobre 2020, a eu lieu l'inauguration de la prairie. Grâce au projet proposé par Mr Aigle, le garde forestier de notre commune et accepté à l'unanimité par le conseil municipal, une prairie a été créée communément sur une parcelle dans le bois de Thiébauménil et une autre sur la commune de Saint-Clément.

Les zones choisies correspondent à des peuplements fortement impactés par la tempête de 1999 et qui ont une valeur d'avenir faible. Il n'a pas été réalisé une coupe rase car il reste encore quelques arbres pour améliorer l'intégration paysagère. Suite à la coupe, un broyage de souches et de branchages a été effectué, un ensemencement a été effectué.

Ce nouveau site va permettre d'éviter que les animaux de la forêt ne viennent manger les pousses de chêne. En effet, ces animaux étant friands des petites pousses, la prairie créée va leur permettre d'avoir un lieu pour venir brouter l'herbe et ainsi préserver les pousses de chêne, indispensables au renouvellement de notre forêt. Les animaux seront également au calme pour se nourrir.

Cette inauguration, en présence notamment de représentants de l'ONF, de la DDT, de l'ACCA de Thiébauménil et de Saint-Clément, de représentants des conseils municipaux de Thiébauménil et Saint-Clément, et de Mr Aigle, le garde-forestier de Thiébauménil, a été effectuée dans la convivialité au cœur même de cette nouvelle prairie.

La Fédération départementale des chasseurs 54 (FDC54), également présente, a donné une subvention à chaque commune.

Voici le coût de ces travaux : 3020,97 € TTC

Une subvention de 1 510,63 € a été octroyée à Thiébauménil.

Merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce beau projet.



D'autres photos sont disponibles ici :



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 04 mars 2020, Lucien BOBO LACROIX
Le 23 juillet, Emy PICARD
Le 29 juillet, Vassily SERANOT
Le 15 novembre, Célian MOSSER



MARIAGE

Le 08 août 2020,
Lucile MANGIN et Ludovic CHEVEREAU

DECES

Le 28 février 2020, est décédé Michel FERRARI
Le 11 août, est décédée Agnès TOUSSAINT
Le 15 septembre, est décédée Anne-Marie FRICHEMENT



LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Le regroupement de Laneuveville-aux-Bois/Manonviller/Thiébauménil compte un effectif total de 90 élèves.

Les effectifs pour l'école de Thiébauménil sont de 46 élèves, répartis comme suit :

22 élèves avec Madame Vanot, Directrice de l'école :

- ❖ 14 élèves en petite section maternelle (PS)
- ❖ 8 élèves en moyenne section maternelle (MS)

24 élèves avec Madame Achterfeld :

- ❖ 10 élèves en grande section maternelle (GS)
- ❖ 14 élèves en cours préparatoire (CP)

Les deux enseignantes sont aidées par Brigitte, ATSEM de l'école.

Les effectifs pour l'école de Laneuveville-aux-Bois sont de 44 élèves.

20 élèves avec Madame Marchal, directrice de l'école :

- ❖ 9 élèves en cours élémentaire première année (CE1)
- ❖ 11 élèves en cours élémentaire deuxième année (CE2)

24 élèves avec Monsieur Adloff :

- ❖ 11 élèves en cours moyen première année (CM1)
- ❖ 13 élèves en cours moyen deuxième année (CM2).

Depuis novembre, le masque est obligatoire pour les élèves du primaire.



Les élèves du CP s'adaptent au port du masque

Les parents élus au Conseil d'école pour l'année scolaire 2020-2021 sont :

Pour l'école de Laneuveville-aux-Bois :

- Mesdames CUNY, CROMER, ANDRE et DOLMAIRE

Pour l'école de Thiébauménil :

- Mesdames DECLE, LEGE et MUNIER

GARDERIE SCOLAIRE ET RESTAURATION

Les enfants sont accueillis à la garderie à l'école de Thiébauménil le matin de 7 h à 8 h 20 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30 par Valérie DROUARD.

Tarifs :

Matin : 3 €

Soir : 4 €

Restauration : 5 €

Le fonctionnement de la garderie scolaire et de la restauration est sous la responsabilité du SIS LMT dont la présidente (Mme Meyer) reste à la disposition des parents pour d'éventuels renseignements concernant ce service.

A partir de septembre, le collège de Bénaménil ne pouvait plus recevoir les enfants de notre regroupement à la cantine. De ce fait, le SIS LMT a pris la décision d'arrêter le transport méridien et d'assurer la restauration dans les salles polyvalentes de Laneuveville-aux-Bois et de Thiébauménil. Donc, les enfants scolarisés à Laneuveville -aux-Bois restent manger à Laneuveville-aux-Bois et les enfants scolarisés à Thiébauménil restent manger à Thiébauménil.

Les repas sont assurés par le prestataire API qui propose toute l'année des menus à thèmes, « bio » et locaux avec une fois par semaine un menu végétarien.

A Thiébauménil, les enfants sont encadrés par Valérie et Brigitte et à Laneuveville-aux Bois par Victoria-Lyne et Anne. Nadia a assuré le service de restauration de septembre à novembre durant le congé de maladie d'Anne.

Les enfants sont ravis de manger dans une ambiance très détendue.



A Thiébauménil, photos prises en septembre.



A Laneuveville-aux Bois, depuis novembre, distanciation et groupes de classe sont respectés



Halloween a été fêté.
(Avant confinement)

Jeu :
« Jacques a dit »



EXTRAIT DES INFORMATIONS DU CONSEIL D'ECOLE
DU RPI LANEUVEVILLE AUX BOIS/THIEBAUMENIL

Bilan de rentrée et prévisions d'effectifs.

Voici la répartition actuelle dans le regroupement :

- Ecole de Thiébauménil (46 élèves) :
 - Mme VANOT : 14 PS - 8 MS (22 élèves)
 - Mme ACHTERFELD : 10 GS – 14 CP (24 élèves)
- Ecole de Laneuveville-aux-Bois (44 élèves) :
 - Mme MARCHAL : 9 CE1 – 11 CE2 (20 élèves)
 - M. ADLOFF : 11 CM1 – 13 CM2 (24 élèves)

Soit 90 élèves dans l'ensemble du RPI.

Pour la rentrée 2021, les prévisions d'effectifs sont les suivantes : 8 PS, 14 MS, 8 GS, 10 CP, 14 CE1, 9 CE2, 11 CM1, 11 CM2 soit 85 élèves dans l'ensemble du RPI.

Activités des écoles

- Activités réalisées depuis la rentrée :

Pour Thiébauménil :

- Dans le cadre de la semaine du goût, un menu différent de leur goûter habituel a été proposé à tous les enfants de l'école + recette avec les CP
- Inscription aux Incorruptibles (prix littéraire décerné par les enfants) : projet de lecture tout au long de l'année scolaire (5 livres par classe).
- Abonnement chez Milan « J'apprends à lire » (GS CP)

Pour Laneuveville-aux-Bois :

- Abonnement à des magazines et des journaux pour les deux classes (Youpi, Image Doc, Petit Quotidien et Mon Quotidien) afin de favoriser la lecture.
- Intervention de l'infirmière scolaire, Déborah LALLEMAND, pour former aux premiers secours (APS) dans la classe de CE1-CE2. Cela s'est déroulé à l'école sur deux demi-journées (mardi 6 et 13 octobre) et les élèves ont pu revoir les numéros d'urgence. Puis ils ont effectué différentes saynètes pour mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.
- Epopia (CM1/CM2) : projet sur l'année en lecture et productions d'écrits par le biais d'une correspondance.

- Activités à venir : en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, certaines activités ne pourront être maintenues

Pour Thiébauménil :

- Inscription aux spectacles de la Méridienne (Gribouillis, Terairofeu, tout d'abord), en attente de réponse.
- Inscription aux programmes du CPIE de Champenoux : Le monde des petites bêtes, La nature dans tous les sens, qui vit là ? Contes et land'art, en attente de confirmation.
- Il y aura peut-être l'intervention d'un animateur pour un spectacle et/ou d'un conteur au sein de l'école.
- La sortie de fin d'année n'est pas encore préparée.

Pour Laneuveville-aux-Bois :

- Inscription au spectacle de la Méridienne « Elle pas princesse, lui pas héros », en attente de confirmation.
- Demande d'inscription à un programme du CPIE de Champenoux intitulé Conte, land'art et approche sensible pour les CE1-CE2. Pour les CM1-CM2 ce serait Au bord de la rivière. Nous sommes en attente d'une réponse.

- Sortie de fin d'année pour les 2 classes au Vaisseau à Strasbourg (éventuellement en mai).
- Projet photographie pour la classe des CM1-CM2 : une date est prévue en novembre pour commencer le projet mais suite au contexte sanitaire, il n'est pas certain qu'elle soit maintenue.

Pour les deux écoles :

- Noël : passage du père Noël incertain au regard de la situation sanitaire (décision prise lors de la prochaine réunion du SIS).
 - Piscine : elle débutera le jeudi 25 mars pour les élèves de la GS au CM2 jusqu'au 11 juin. Il y aura 2 créneaux : un de 9h00 à 9h40 pour les CM1-CM2 et l'autre de 9h40 à 10h20 pour les GS-CP-CE1-CE2. 2 transports seront donc nécessaires, merci encore au SIS pour leur prise en charge.
- Des parents d'élèves se sont proposés pour passer le stage d'agrément à la natation (le 27 et le 30 novembre). Cependant, suite aux conditions sanitaires, ce stage est annulé pour le moment.

Bilan financier

La coopérative scolaire de l'école sert à financer de nombreuses activités de classe : sorties pédagogiques et culturelles (transport et entrées), intervenants, achat de matériel pour les classes (jouets, livres...), abonnement à des magazines...

La coopérative scolaire a plusieurs sources de financement :

- les cotisations volontaires des familles, les subventions, les recettes liées à la vente des photos de classe.

Au 31 août 2020, il restait 613,18 euros sur le compte de l'école de Thiébauménil. Pour l'école de Laneuveville-aux-Bois, le solde s'élevait à 1 273,93 euros.

Par ailleurs, l'association Les p'tites Ardoises aide également au financement des sorties scolaires. Grâce à ses actions, elle attribue cette année 800 euros pour chaque classe du regroupement. Nous remercions encore ses membres.

Projet d'école

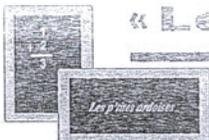
Un nouveau projet d'école a été rédigé l'année dernière, il est valable 4 ans avec une actualisation à rendre pour le 27 novembre.

Nous vous en rappelons les 3 axes :

- **Axe 1** : *Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins particuliers de chacun.* Pour notre regroupement, nous avons choisi de travailler sur la résolution de problèmes. Il s'agira d'apprendre aux élèves à se représenter mentalement les problèmes pour pouvoir bien les mathématiser et de structurer l'apprentissage du lexique, relatif aux problèmes.
- **Axe 2** : *Garantir la continuité des parcours d'apprentissage et la cohérence des enseignements.* Nous avons ainsi réfléchi à une progression commune sur les problèmes numériques de la MS jusqu'au CM2. Nous amènerons également les élèves à mieux se représenter les problèmes en diversifiant les supports des énoncés sur toute leur scolarité. Enfin, nous proposerons progressivement des rallyes mathématiques de difficultés graduelles ainsi que d'autres activités type escape-game afin de diversifier les modalités de travail en résolution de problèmes et leur donner du sens.
- **Axe 3** : *Instaurer un climat scolaire favorisant la réussite.* L'objectif sera d'améliorer l'attention et la concentration des élèves en classe.

Numérique

L'année passée, les deux écoles ont été dotées de matériel informatique dernière génération (ENI et tablettes). Cette année, l'école de Laneuveville-aux-Bois a mis en place un espace numérique de travail (ENT), ONE, qui avait été testé par une classe lors du confinement l'année passée. Grâce à ce nouvel outil, la communication avec les parents est facilitée et l'autonomie des élèves est accentuée (gestion de leur espace numérique, consultation des devoirs...). Chaque parent et chaque enfant possède un compte. Cet ENT sera présenté au prochain conseil d'école s'il a lieu en présentiel.



« Les p'tites ardoises »

Association de parents d'élèves - Loi 1901
RPI Laneuveville aux Bois - Thiébauménil - Manonviller

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE

Du 9 octobre 2020

Les membres de l'association **les P'tites Ardoises** se sont réunis le **9 octobre 2020** à 20h00 à Thiébauménil.

Quorum : plus de 50 % des membres à jour de cotisation (29 sur 49) étant présents ou représentés,

L'assemblée peut valablement délibérer

Après lecture du rapport moral et financier (joint en annexe) les différents points à l'ordre du jour sont mis au vote :

1/ L'assemblée approuve le rapport moral et financier et le bilan des comptes 2019/2020 à l'unanimité des membres présents.

2/ Renouvellement du bureau :

Adeline CHATTON, Grégory KRAUSS et Sabrina NICKLER quittent le bureau.

Elise BARRIER, Rachèle CUNY, Marie-Laure GERARD, Anne NEY et Céline RODRIGUES restent.

2 personnes rejoignent le bureau : Victoria-Lyne LEGE et Guillaume LIGER.

Après vote, le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

3/ Le conseil d'administration présent ce jour précise les fonctions :

Présidente : Céline RODRIGUES

Trésorière : Rachèle CUNY

Secrétaire : Marie-Laure GERARD

4/ Projets pour 2020/2021 : La vente des calendriers avec les photos des quatre classes du regroupement scolaire, vente de fromages, vente de chocolats et bonbons des vosges et sous réserve des directives sanitaires liées au covid la kermesse qui clôturera l'année en juin.

5/ Projets des écoles : Quelques pistes : Pour les classes de l'école de Thiébauménil : concours de livres les Incorruptibles et projet ateliers cuisine. Pour les classes de Laneuveville-aux-Bois : projet d'écriture Epopia, sortie au Vaisseau à Strasbourg, projet ateliers cuisine et projet Conte à Fontenoy la joûte.

6/ Questions diverses : aucune

Rappel : Le montant de la cotisation reste de 8 € pour l'année scolaire. Les membres du bureau rappellent que l'adhésion est un soutien envers l'association, c'est une aide morale et financière qui donne droit à des réductions aux enfants lors de leur participation aux manifestations proposées. Elle n'oblige nullement à être actif lors des manifestations.

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2019-2020

ACTIVITES ET RESULTATS

Ce rapport concerne l'exercice du 03 octobre 2019 au 09 octobre 2020 de l'association des p'tites ardoises. L'association est composée de **49 membres dont 40 parents** (les cotisations représentent un *bénéfice de 394€ dont 2€ de don*).

Durant cet exercice, l'association a organisé, sans but lucratif des animations destinées aux enfants et plusieurs manifestations dans le but de créer des bénéfices reversés aux écoles soit :

- La traditionnelle vente de **calendriers** avec les photos des 4 classes du RPI en novembre 2019
bénéfice : 427,75€
- **L'atelier créatif Noël en Famille** avec le goûter et la présence du père Noël qui a comblé tous ces petits anges.
déficit : 15,04€
- La **vente de fromages** a remporté un franc succès avec un bénéfice de 1 241,24€.
- La **vente de chocolat et des bonbons des Vosges pour Pâques** : bénéfice 703,32€
- La **kermesse** à Laneuveville aux Bois, n'a pas pu avoir lieu en raison du Covid.

→ Le bénéfice des activités pour l'année 2019-2020 s'élèvent à 2 766,31€

SUBVENTIONS DES MAIRIES

L'association bénéficie du prêt gratuit des salles polyvalentes du RPI et du stade de foot et reçoit des **subventions des mairies** : 420,00€

→ Les recettes totales pour l'année 2019/2020 s'élèvent donc à 3 186,31€

SUBVENTIONS POUR LES ECOLES

° **CLASSES DE PS à CE1** : 580€ sur l'enveloppe de 1200€ ont été versés à l'école de Thiébauménil afin de financer, le spectacle des 3 Chardons et du cirque de Noël ainsi qu'un tapis de gym.

° **CLASSES DE CE2 à CM2** : 280€ sur l'enveloppe de 1800€ (report de 600€ sur 2019) ont été versés à l'école de Laneuveville aux bois afin de financer leur sortie scolaire au Vaisseau à Strasbourg. La sortie n'ayant pas pu se réaliser en raison du Covid, un avoir de 280€ a été émis pour le transport en bus par la société Launoy, valable 18 mois.

→ 860€ ont servi à financer les projets et demandes des écoles sur les 3 000€ alloués en début d'année scolaire (il reste donc 620€ pour Thiébauménil et 1520€ pour Laneuveville aux bois).

Au vu des bénéfices, nous allouons pour l'année à venir la somme de 800 € par classe.

L'ADMR DE MEURTHE-ET-MOSELLE EN 2019



Nos structures/services

-  1 Fédération
-  28 Associations de services d'aide et d'accompagnement à domicile
-  4 Associations de services et de soins infirmiers à domicile
-  16 Services de livraison de repas
-  6 Structures multi-accueil
-  1 Service autisme
-  1 Equipe spécialisée Alzheimer
-  1 Accueil de jour
-  1 Service mandataire
-  4 Structures collectives de mineurs
-  1 Garde itinérante de nuit

Nos équipes

- 350 bénévoles
- 970 emplois équivalents temps plein
- 1 372 salariés
- 1 097 professionnels d'intervention à domicile
- 78 professionnels administratifs de proximité
- 26 professionnels administratifs à la fédération
- 98 professionnels petite enfance
- 73 professionnels de santé



Notre activité

10 838
clients **+ 0,2%**



1 586

abonnés téléassistance **+ 0,9%**

1 292 479

heures d'intervention à domicile

dont **1 068 224** en prestataire **- 0,7%**
dont **224 255** en mandataire **+ 1%**

67 120 **+ 2,3%**

jours de soins infirmiers

184 457

repas livrés à domicile **+ 7,6%**

390 851

+ 0,3%

heures d'accueil en structure
collectives enfances

L'ADMR BENAMENIL - DOMJEVIN



21 communes d'intervention

35 bénévoles dont 3 du second collège (salariées)

42 salariés soit **25** emplois équivalent temps plein

274 prises en charge/clients

461 heures de formation

La commune de Thiébauménil verse chaque année à l'ADMR une subvention de 550 €.

En 2019, 18 personnes de la commune ont été aidées par l'ADMR et 2 salariées sont domiciliées à Thiébauménil

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLI

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :

MAIRIE DE THIEBAUMENIL

S.A.U.R. - LUDRES -

SIE DE MANONVILLER OGEVILLER

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

SIE DE MANONVILLER OGEVILLER

Commune de : THIEBAUMENIL

Prélèvement et mesures de terrain du **13/05/2020 à 13h28** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : RESEAU FORAGE BENAMENIL (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU THIEBAUMENIL

Code point de surveillance : 0000001978 Code installation : 001332 Type d'analyse : D1

Code Sise analyse : 00141932 Référence laboratoire : LSE2005-14861 Numéro de prélèvement : 05400141939

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Nancy, le 18 mai 2020

Pour le Directeur Général,

La Déléguée Territoriale de Meurthe-&-Moselle

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain

Contexte Environnemental

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Température de l'eau	16,0	°C				25,0
Température de l'air	20,2	°C				

Caractéristiques organoleptiques et minéralisation

Aspect (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				

Équilibre Calco-carbonique

pH	7,9	unité pH			6,5	9,0
----	-----	----------	--	--	-----	-----

Résiduel de traitement

Chlore libre	0,24	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,26	mg(Cl ₂)/L				
Chlore combiné	<0,03	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Bactériologie

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Caractéristiques organoleptiques et minéralisation

Aspect (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,31	NFU				2,0
Conductivité à 25°C	586	µS/cm			200	1100
Saveur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				

Paramètres azotés et phosphorés

Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
--------------------------------	-------	------	--	--	--	-----

Fer et manganèse

Fer total	26	µg/L				200
-----------	----	------	--	--	--	-----

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

Le vendredi 10 juillet, les Thiébauménilois, Madame Le Maire, adjoints et conseillers municipaux étaient invités à la salle polyvalente par Monsieur Adrien LAROQUE et Monsieur Julien MAZZA afin de découvrir le futur service public d'autopartage avec véhicules électriques « LULU ».

Cette séance d'information avec présentation des voitures (et essais), des bornes, du site internet et des futures applications mobiles avait pour but de sensibiliser chacun à ce nouveau mode de transport accessible aux habitants de la CCTLB (communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat).



Ce service de mobilité, compte 42 véhicules électriques en autopartage disséminés dans les villes et les villages de la CCTLB. Chacun dispose d'une borne de recharge et d'un espace qui lui est réservé. On y accède facilement en s'inscrivant au service en ligne.



On réserve, on emprunte et on rend le véhicule à la place à laquelle on l'a emprunté. Tout est compris dans le prix : la location, l'assurance, l'entretien et le nettoyage.

Pour plus de photos, scannez ce QR code avec votre téléphone (comme expliqué au début de la gazette).



Toutes les infos : www.lulu-autopartage.fr.

Il était une fois...

Thiébauménil

Il y a 102 ans...

Rue de la Vegouze



Aujourd'hui...

Cette même rue



Jeux de village

Voici un puzzle de 25 pièces, avec une belle vue panoramique de notre village.



Mots cachés

Rechercher les 14 mots cachés dans la grille

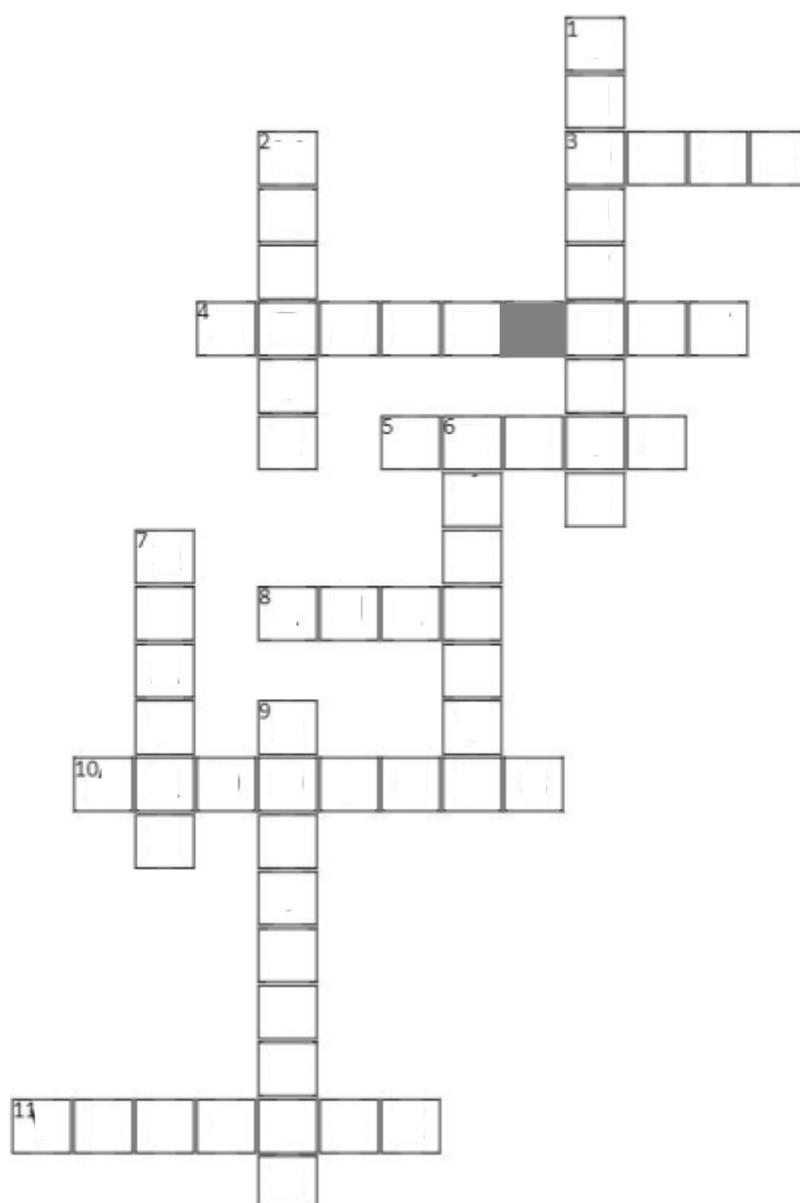


CCTLB	MJC
brocante	conseillers
ecole	etoilé
fete patronale	habitants
mairie	manifestation
thiebaumenil	vezouze
village	voisins

Et, pour finir des mots croisés !!!

notre beau village

Vous trouverez certaines réponses dans la gazette



Horizontal

- 3 Nombre de conseillers au conseil municipal
- 4 Notre village est dans la région
- 5 Nombre d'ajoints au conseil municipal
- 8 Cette petite voiture électrique peut être bien utile
- 10 Nom de l'association de parents d'élèves : les petites
- 11 Nom de la rivière qui coule dans notre village

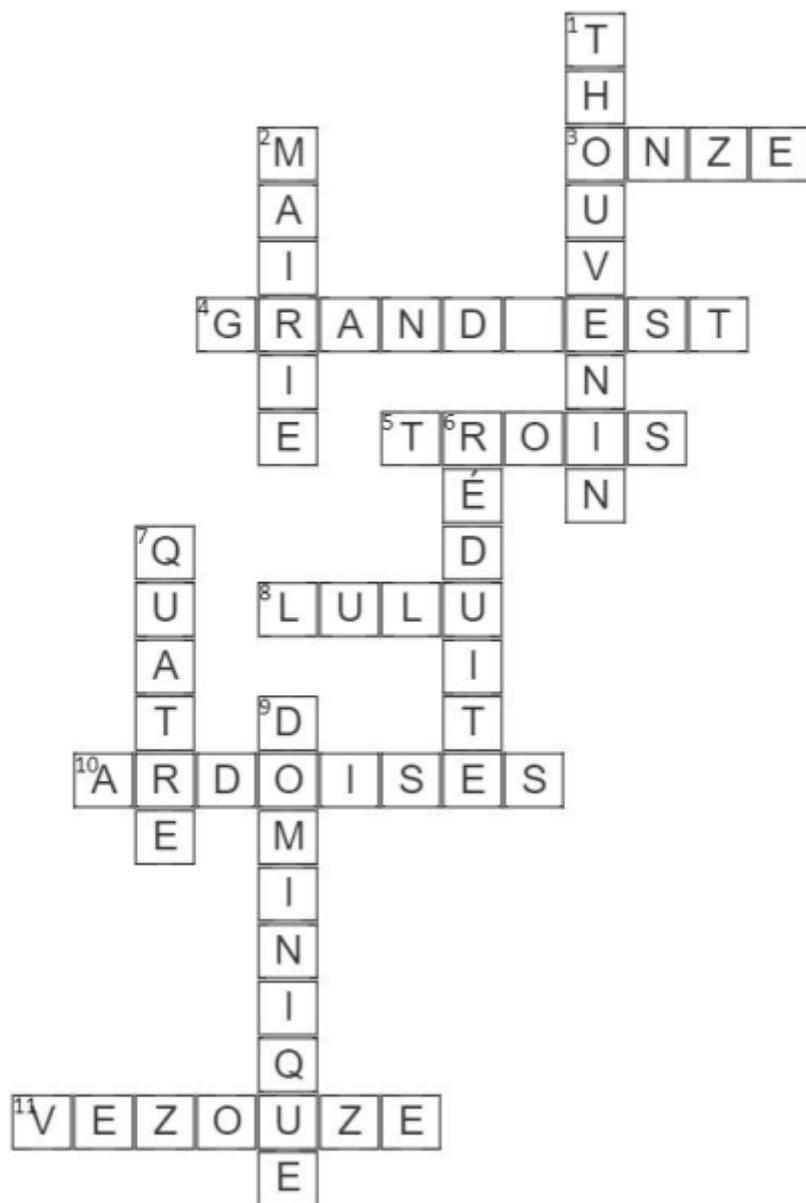
Vertical

- 1 Nom de famille du maire honoraire du village
- 2 Nom de la rue qui passe devant l'église et devant l'école
- 6 Que signifie le R dans le sigle PMR (personne à mobilité...)?
- 7 Nombre de bébés nés en 2020 dans le village
- 9 Prénom de notre maire

SOLUTIONS

notre beau village

Vous trouverez certaines réponses dans la gazette



Rechercher les 14 mots cachés dans la grille

G	P	C	I	Z	V	H	P	J	Y	D	H	F	D
G	M	C	Z	C	E	A	R	C	T	T	D	E	E
U	A	T	F	L	Z	B	U	Z	M	H	U	T	C
C	N	L	O	V	O	I	M	V	Z	I	E	E	O
O	I	B	C	L	U	T	M	O	V	E	N		L
N	F	E	R	A	Z	A	J	I	I	B	V	P	E
S	E	T	J	X	E	N	C	S	L	A	J	A	U
E	S	O	A	M	O	T	B	I	L	U	B	T	I
I	T	I	O	S	H	S	G	N	A	M	Q	R	V
L	A	L	T	O	T	E	S	S	G	E	M	O	C
L	T	É	L	J	I	A	X	O	E	N	V	N	Q
E	I	M	A	I	R	I	E	T	X	I	F	A	V
R	O	A	V	J	X	Q	U	A	U	L	Y	L	E
S	N	E	Y	B	R	O	C	A	N	T	E	E	Z